CFA Sport Animation Occitanie
2 avenue Charles Flahault 34090 Montpellier
www.cfa-sport.com
04 67 61 72 28

Fiches pratiques

AIDES AUX EMPLOYEURS

l'aide à l'apprentissage 2023-2024

L'aide à l'apprentissage 2023-2024 est une aide à destination des employeurs du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial. Cette aide est sous conditions :

Date de conclusion (signature du contrat)
• Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

Niveau de diplôme

- Contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)

Pour toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial

- Sans condition pour celles de moins de 250 salariés
- Pour celles de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif

Montant de l'aide*

- 6 000 €

Pour plus d'informations

- Décret n° 2022-1714 du 29 décembre 2022

(*) : Pour la première année du contrat

LES AUTRES AIDES POSSIBLES

- **L'aide à l'exercice à la fonction de Maître d'apprentissage**: versée à l'employeur par l'OPCO (contactez votre OPCO)
- **Subvention ANS** : réservées aux associations du secteur sportif, elle est versée, sur demande et dossier par l'Agence Nationale du Sport
- **Aide AGEFIPH** : Contactez Damien Bedos, référent handicap du CFA pour bénéficier del'aide à l'embauche d'un apprenti RQTH et d'un accompagnement personnalisé